

**LE 21 AVRIL 2016**

#### CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Mme Mireille LEVACHER présente deux devis relatifs à la création d'un site internet pour la commune. Les deux prestataires ont fait la démonstration de leurs prestations et services à la commission communale communication qui a également étudié les deux devis :

- l'un de la société Exig de Bédée, coût de 2 200 Euros HT + 90 € HT annuel hébergement et 250 € la formation, la maintenance est payante (non comprise) et la présentation est moins attrayante,
- un devis de la société Bleu B de Taden, coût de 2 800 Euros HT + 146 € HT annuel hébergement et forfait maintenance (offert la 1ère année), la formation est incluse, proposition plus intéressante en terme de présentation et de manipulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention (Marion Heuzé), décide de suivre l'avis de la commission communication et choisit le devis de la société Bleu B de Taden. Mr le Maire est chargé des formalités afférentes à cette décision.

#### PROJET D'ÉTUDE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT - CONTRAT D'OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mr le Maire présente le projet d'étude globale d'aménagement dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Développement Durable.

L'étude devra aboutir à des propositions relatives aux équipements actuels et futurs (besoins, localisation, diagnostic, évolutions possibles...) ainsi qu'au fonctionnement et à l'organisation du bourg de Saint-Pern (aménagement visant à améliorer la sécurité et la circulation des véhicules, cycles et piétons). L'étude devra permettre de définir une programmation pour les prochaines années.

Le Conseil Départemental subventionne en partie cette étude.

Une consultation (marché passé selon procédure adaptée) devra être lancée afin de choisir le bureau d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation d'un contrat d'objectif développement durable
- approuve le financement de cette étude
- sollicite la subvention près du Conseil Départemental
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'étude et aux demandes de subventions.